Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 26 NOVEMBRE 2006

Le Conseil d'Etat appelle les Vaudoises et les Vaudois à soutenir la loi sur l'aide aux pays de l'Est

Le Conseil d'Etat recommande d'accepter la loi sur l'aide aux pays de l'Est. Il estime incontournable cet appui aux nouveaux membres de l'UE: pour le Gouvernement, soutenir les économies de ces Etats contribuera à la réduction des disparités avec l'Ouest du continent et à la stabilité de l'Europe de l'Est, tout en offrant des perspectives à leurs habitants et des partenaires commerciaux à l'économie suisse. Cette aide relève de la tradition de solidarité de la Suisse avec les pays de l'Est.

Le Conseil d'Etat appelle les citoyennes et les citoyens à voter en faveur de la loi sur l'aide aux pays de l'Est, lors de la votation fédérale du 26 novembre. Le Gouvernement juge que cette aide, d'un montant annuel de 200 millions de francs sur cinq ans, contribuera à assurer un avenir dans leurs pays aux populations des 10 nouveaux membres de l'Union européenne. Cette aide doit participer à l'effort de solidarité de l'Europe de l'Ouest en faveur des pays de l'Est, dont la transition vers l'économie de marché n'est pas terminée.

Ce soutien économique ne fait que poursuivre une solidarité traditionnelle de la Suisse vis-à-vis de l'Est de l'Europe.

Les sommes engagées ne s'ajouteront pas à l'aide existante, le financement de l'engagement suisse étant neutre du point de vue budgétaire. Sur le plan financier, cette loi fédérale, si elle était acceptée, ne constituerait pas une charge supplémentaire pour le contribuable suisse. En outre, la Suisse conservera le contrôle sur l'aide qu'elle apportera aux pays concernés, notamment en choisissant les projets qu'elle financera.

Le Conseil d'Etat estime que l'aide au développement économique de ces Etats favorisera la sécurité et leur stabilité économique et politique, facteurs favorables à terme à l'économie suisse qui pourra ainsi bénéficier de ces nouveaux marchés en expansion. Le taux de croissance annuel des échanges commerciaux entre la Suisse et les nouveaux Etats membres de l'Union européenne s'élève à 10% sur les dix

dernières années.

La solidarité exprimée par la Suisse renforcera aussi la position de notre pays vis-à-vis de l'Union Européenne. En revanche, le Conseil d'Etat considère qu'un refus populaire de cette loi est susceptible d'engendrer des difficultés dans la mise en oeuvre des Accords bilatéraux négociés avec l'UE.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 novembre 2006

Jean-Claude Mermoud, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021 316 41 51 Lionel Eperon, chef de l'Office des affaires extérieures, 021 316 40 58